

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0242**

commune (s) :

objet : Curage vidange des réseaux privatifs de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0242**

objet :	Curage vidange des réseaux privatifs de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché concerne les prestations de curage vidange sur les réseaux privatifs de la Communauté urbaine et, plus précisément, le curage des ouvrages d'assainissement non visitables, le curage des ouvrages de dessablement, l'entretien sommaire des déshuileurs-débourbeurs, le dégazage des cuves d'hydrocarbures, le nettoyage divers pour les séparateurs d'hydrocarbures, aire de lavage à haute pression, la mise à disposition de matériel en location, la destruction des boues, graines, liquides et leur transport en centre agréé.

Le montant global de l'opération, montant maximum reconductions comprises, est de 480 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de curage vidange pour les réseaux privatifs de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible de façon expresse une fois deux ans.

Il comporterait un engagement de commande de 60 000 € HT minimum et 240 000 € HT maximum pour une durée ferme de deux ans, reconductible une fois deux ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération relative au curage vidange des réseaux privatifs de la Communauté urbaine,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2009 et 2010 et éventuellement 2011, 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.